



Société Neuchâteloise de Tir Sportif

Division pistolet

Dispositions d'exécution 2011

Championnat d'été au pistolet 10m (C été-10)

En complément au règlement Championnat d'été au pistolet 10m (C été-10, doc. 4.73.01 f, édition 2008 de la FST), la Division pistolet de la SNTS édicte les dispositions d'exécution suivantes pour l'année de compétition 2011.

Art. 1

Finances

Le prix de la feuille de stand comprenant les trois programmes de tir est de Fr. 18.-, dont Fr. 1.- revient à la section organisatrice et Fr. 1.- à la SNTS. Pour les catégories d'âge jusqu'à U20 (10-20 ans), le prix de la passe est de Fr. 13.- et de ce fait, le montant de Fr. 1.- ne peut plus être déduit ni par la société ni par la SNTS.

Art. 2

Contrôle

Le contrôle des cibles et des feuilles de stand est placé sous la responsabilité des préposés de chaque société.

Art. 3

Annnonce des résultats et décompte

Le tir de qualification a lieu du 1^{er} mai au 31 juillet 2011.
Le Tir final a lieu du 1^{er} septembre au 15 septembre 2011.

Les sociétés renvoient toutes les feuilles de stand avant le **lundi 8 août 2011** à la cheffe du concours. Les sociétés doivent conserver les cibles jusqu'au Tir final. **Sur chaque feuille de stand devra être indiqué l'adresse e-mail du participant.**

Les sociétés s'acquitteront de ce concours avant le 15 octobre 2011 directement auprès de la SNTS sur le CCP 23-403-2 en mentionnant qu'il s'agit du « C été-10 ».

Chaque feuille de stand manquante sera facturée au prix de Fr. 18.-, chaque feuille détériorée au prix de Fr. 1.-.

Art. 4

Dispositions du concours

Le programme de compétition comprend trois passes de 40 ou 60 coups chacune. Il peut être tiré soit sur des cibles à rameneur, soit sur des installations à marquage électronique.

Le total des deux meilleures passes est déterminant pour la participation au Tir final.

Le Tir final se déroule sous forme d'un tour à domicile.

Les qualifiés pour le Tir final reçoivent leurs documents de concours de la part du Chef du concours FST jusqu'au 30 août. Le Tir final se déroule selon le règlement C été-10 sous forme d'un tour à domicile.

Art. 5

Systemes de marquage électronique

Pour les installations équipées de cibles électroniques, des autocollants remplacent les feuilles de stand.

Ces autocollants doivent être placés sur la bande de contrôle/feuilles de stand, de telle sorte que l'autocollant soit imprimé avec le résultat. Seules les bandes de contrôle/feuilles de stand surimprimées sont valables.

Art. 7

Licences

Ce concours est soumis à l'obligation de posséder une licence.

Art. 8

Classes d'âge et programmes

Programme de 40 coups pour :

U12 (10-12 ans) et **U14** (13-14 ans) avec aide de tir (doc 6.54.01 f, édition 2010)
Debout à bras franc dès **U16** (15-16 ans), **U18** (17-18 ans), **U20** (19-20 ans)

Programme de 60 coups pour :

Elite (classe d'âge ouverte)	Seniors (46-59 ans)
Vétérans (60-69 ans)	Seniors vétérans (dès 70 ans)

Art. 9

Distinctions

Lors du tir de qualification, chaque participant ayant droit à une distinction reçoit une carte-couronne d'une valeur de Fr. 10.-.

Les limites pour l'obtention de la distinction sont les suivantes :

<u>Limites de distinction</u>	<u>40 coups</u>	<u>60 coups</u>
U12/U14/U16	335	
U18/U20	345	
Elite/seniors		535
Vétérans		515
Sénior vétérans		495

Les limites de distinctions pour le Tir final seront fixées par les dispositions d'exécution C été-10 pour la Finale. Chaque participant recevra un prix souvenir.

Edition mai 2010

Le responsable de la Division



Roland Salathé

La cheffe du concours



Gabriela Faedo